

Chambre des Représentants.

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE DE 1861-1862.
(12 NOVEMBRE 1861.)

SÉANCE ROYALE.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

C'est avec une bien douce satisfaction que Je me retrouve au milieu des Représentants de cette nation fidèle, à laquelle m'unissent, depuis plus de trente ans, des liens d'affection et de confiance que le temps n'a fait que fortifier.

Les relations de la Belgique avec les pays étrangers se maintiennent dans des conditions favorables à ses intérêts et conformes à ses devoirs de neutralité.

Un traité de commerce de la plus haute importance a été conclu dans le courant de cette année entre la Belgique et la France. Il aura pour résultat de cimenter de plus en plus les bons rapports entre les deux pays. Les mêmes principes seront appliqués dans nos relations avec la Grande-Bretagne, et ils serviront de base aux négociations que nous aurons à ouvrir encore avec d'autres États.

Nous continuerons en outre de favoriser notre commerce, ainsi que notre production agricole et industrielle, en ajoutant de nouvelles voies de communication à celles, déjà si nombreuses et si variées, qui sillonnent notre territoire.

Une convention récente conclue avec les Pays-Bas a mis fin aux difficultés qui avaient surgi relativement au régime des eaux de la Meuse. Cet arrangement contribuera à maintenir nos rapports de bon voisinage avec une nation amie dont J'ai été heureux, dans une circonstance récente, de rencontrer l'illustre Chef au sein de la patriotique cité de Liège.

Les renseignements recueillis sur l'état de nos récoltes présentent leur résultat sous un aspect moins défavorable qu'on ne l'avait d'abord présumé. A l'étranger les récoltes sont en général satisfaisantes dans les pays qui exportent leurs céréales, et le régime libéral adopté en Belgique permet de dire que le déficit sera facilement comblé par le commerce.

Plusieurs lois importantes, présentées dans les sessions de 1859 et de 1860, pourront, Je l'espère, être discutées et votées dans le cours de la session actuelle.

D'autres projets, non moins intéressants, seront soumis à vos délibérations.

Nos lois de milice appellent depuis longtemps une réforme. Un projet vous sera soumis qui, en corrigeant, au point de vue administratif, les vices du système actuel, aura pour but d'assurer une équitable compensation à ceux qui consacrent une partie de leur jeunesse au noble métier des armes, pour le service de l'État.

Cette réforme aura, Je n'en doute pas, les conséquences les plus heureuses pour la bonne constitution de l'armée, si digne de notre sollicitude.

La garde civique rivalise avec elle de patriotisme et de zèle, et le grand succès qu'a obtenu dans ses rangs l'institution du tir national atteste son vif désir de perfectionner de plus en plus son instruction.

L'enseignement public à tous les degrés, les lettres, les sciences et les beaux-arts concourent au progrès général du pays et rencontrent, dans mon Gouvernement comme au sein des Chambres, un appui sympathique et persévérant.

La dernière exposition d'Anvers a fait briller l'école belge d'un nouvel éclat et les artistes de tous les pays, réunis au sein de notre métropole commerciale, y ont reçu l'accueil hospitalier que leur devait la patrie de Rubens et de Van Dyck.

Malgré les crises de diverse nature que nous traversons, la situation financière est satisfaisante.

L'exécution des mesures prescrites par la loi pour la révision des opérations cadastrales se poursuit avec activité.

La contribution personnelle donne lieu à des réclamations fondées : la loi qui l'a établie sera révisée.

Les abus qui se sont révélés dans l'exercice des droits électoraux et qui ne pourraient se généraliser sans porter atteinte à l'honneur de nos institutions représentatives, appellent des mesures répressives que commandent à la fois l'intérêt et la dignité de toutes les opinions.

On a également reconnu la nécessité de combler les lacunes que présente la législation existante, tant pour les fondations et l'administration des biens affectés aux études que pour la gestion et le contrôle de ceux qui sont consacrés aux cultes.

Enfin, Messieurs, l'examen des questions qui se rattachent à l'organisation judiciaire étant arrivé à son terme, une loi vous sera présentée pour régler cet important objet.

Les nombreux travaux qui s'offrent à l'activité des Chambres permettent d'espérer des résultats féconds pour la présente session.

Représentants de la Nation, que l'esprit de maturité, de modération et de calme qui distingue les Chambres belges, continue de présider vos délibérations, que le même patriotisme vous inspire, et grâce au concours actif et bienveillant que Je réclame de votre confiance, il sera donné à mon Gouvernement de consolider et de perfectionner de plus en plus l'œuvre nationale entreprise en commun et placée sous notre commune sauvegarde.
